



Schweizerischer Schäferhund-Club (SC) *Club Suisse du Berger Allemand (BA)*

Règlements d'expositions

- a. Les chiens d'origine Suisse doivent être enregistrés dans le livre des origines Suisse (LOS).
- b. Les chiens d'origine étrangère doivent être issus d'un élevage ou d'un livre des origines reconnu par la SCS.
- c. Les chiens importés, dont les propriétaires vivent en Suisse, doivent être enregistrés dans le livre d'origines Suisse (LOS) avant d'être exposés
- d. Le type du pelage doit être correctement inscrit dans le pedigree.

Organisation des classes

Classe des chiens d'utilités (GHKL)

Ouverte au berger allemand de 24 mois et plus, ayant passé avec succès le test de caractère ou pour des chiens domiciliés à l'étranger ayant une mention de formation reconnue.

Classe jeune (JHKL)

Ouverte au berger allemand de 18 à 24 mois.

Classe junior (JKL)

Ouverte au berger allemand de 12 à 18 mois.

Classe débutant (NWKL 1)

Ouverte au berger allemand de 9 à 12 mois.

Classe puppy (NWKL 2)

Ouverte au berger allemand de 6 à 9 mois.

Classe Ouverte (Cl.O) (à la place de Classe d'Age))

Ouverte pour tous les Bergers-Allemands dès 24 mois sans/avec examen de caractère réussi, sans/avec concours en classe A réussi, c'est-à-dire sans mention en IGP / CUM / Ch Av / Ch San. La plus haute qualification possible TB.

Classe senior (SKL)

Ouverte au berger allemand ayant plus de 6 ans et qui sont sélectionnés.

Classe groupe d'élevage

3 ou au maximum 5 chiens du même élevage qui se sont aussi présentés dans des autres catégories forment un lot et seront évalués. Les chiens à poils court et ceux à poils long avec sous poil, seront jugés séparément.

Qualifications

Excellent (exe)

Attribué uniquement aux chiens de la catégorie chiens d'utilité qui présentent, à un degré tout à fait remarquable, les caractéristiques de la race et qui se rapprochent le plus, sous toutes ses formes, du type idéal. (conditions complémentaires requises: timbre «A», mention obtenue lors d'un concours de travail et à partir de l'âge de 3 ans et demi, aussi la sélection. En plus, ils doivent présenter des tests de dysplasie des hanches et des coudes conforme aux critères de sélection.

Excellent Auslese (VA-BA)

Est attribué en Classe d'Utilité, une fois par année à l'occasion de l'exposition principale d'élevage. En plus des exigences pour « excellent » les critères suivant doivent être rempli :

- Pédigrée reconnu de l'élevage de sélection et de l'utilité
- ADN (contrôlé/enregistré)
- TSB prononcé lors de l'exposition principale
- Statu-HD et ED «normal/A» ou «presque normal/B»
- Dentition complète (sauf accidents enregistrés dans le pédigrée)

Très bon (tb)

Attribué aux chiens qui présentent à un haut degré les caractéristiques de la race et dont la structure anatomique est, pour ainsi dire sans défauts mais qui, malgré des formes nobles et remarquables, ne peuvent prétendre à la plus haute qualification.

Bon (b)

Attribué aux chiens qui correspondent d'une manière générale au standard, mais qui présentent cependant de légères imperfections.

Satisfaisant (sat)

Attribué aux chiens qui correspondent encore au standard.

Défense

Admis pour l'Exposition Nationale Suisse sont les chiens qui ont obtenu les résultats suivants dans la catégorie des chiens d'utilité dans la défense:

- prononcé
- existant (T2)

Publications supplémentaires dans le classement:

T1 (ne lâche pas)

T2 (TSB existant)

T3 (TSB insuffisant)

T4 (interruption pour des raisons d'une conduite insuffisante)